SEANCE DU 21/01/2014

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire. Convocation du 16 janvier 2014

Conseillers présents : 11 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents: 0

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu de la séance du 10/12/2013
- 2. Résidence du Lavoir : fixation du montant mensuel des avances sur charges 2014
- 3. Vote de crédits à reprendre au budget 2014
- 4. Etat de prévision des coupes et programme des travaux en forêt : exercice 2014
- 5. Modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains : transfert de la compétence gestion des cours d'eau
- 6. Réseau animation intercommunale : sortie luge

APPROBATION DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2013

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 décembre 2013.

RESIDENCE DU LAVOIR : FIXATION DU MONTANT MENSUEL DES AVANCES SUR CHARGES 2014

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu de fixer le montant des titres de recettes mensuels des avances sur charges à payer par les différents locataires de la « Résidence du Lavoir » au 6, rue Frédéric Lienhard pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les montants proposés par le maire et fixe les avances mensuelles sur charges de l'immeuble de la manière suivante pour 2014 :

| OCCUPATION | MONTANT MENSUEL | |
|-------------------------------------|-----------------|--|
| Local commercial Rez-de-chaussée | 67,00 € | |
| Logement 1 ^{er} étage | 120,00 € | |
| Logement 2 ^{ème} étage | 12,00 € | |

VOTE DE CREDITS A REPRENDRE AU BUDGET PRIMITIF 2014

Considérant la nécessité de règlement de dépenses au compte 21312 avant le vote du budget primitif 2014,

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les crédits suivants :

⇒ Article 21312 : Extension école maternelle : 1 500, 00 €

Ces crédits seront repris au budget primitif 2014.

ETAT DE PREVISION DES COUPES ET PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORET : EXERCICE 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'état prévisionnel estimatif des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant estimatif de recettes brutes hors taxes s'élevant à 74 620 € pour un volume de 2038 m^3 .
- approuve les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'ONF en forêt communale de ROTHBACH pour l'exercice 2014.
- délègue le maire pour les signer et pour approuver par voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.
- vote les crédits correspondants à ces programmes, à savoir :
 - ⇒ 42 149 € HT pour les travaux d'exploitation
 - ⇒ 10 980 € HT pour les travaux patrimoniaux

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS : TRANSFERT DE LA COMPETENCE GESTION DES COURS D'EAU

Après avoir entendu les explications du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté des Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en date du 16 décembre 2013 proposant une modification des statuts par l'ajout au bloc de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement », la « gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents »,

Vu la proposition des statuts modifiés,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains par l'ajout au bloc de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement », la « gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents »,
- Approuve les statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.
- Charge le maire d'accomplir les formalités administratives consécutives à la présente décision.

RESEAU ANIMATION INTERCOMMUNALE: SORTIE LUGE

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'association Réseau Animation Intercommunale du Pays de Niederbronn-les-Bains et du Val de Moder déposée dans le cadre des mercredis éducatifs. Cette dernière demande une participation communale à l'occasion d'une sortie luge au Champ du Feu des enfants de Rothbach et d'Offwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à l'association Réseau Animation Intercommunale une subvention d'un montant égal à 6 € par enfant domicilié à Rothbach et participant à la sortie précitée.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2014.

Signatures des membres présents :

| DANNER | Démission | REINHEIMER | |
|-----------|-----------|------------|--------|
| Thierry | | Frédéric | |
| DICK | Démission | SCHOTT | |
| Danielle | | Herbert | |
| HILT | | SUSS | Décédé |
| Joëlle | | Francis | |
| ISS | | TRAUTMANN | |
| Claire | | Martine | |
| KLEIN | | UNTEREINER | |
| Alexis | | Christian | |
| KLEIN | | VOLLMER | |
| Pascal | | Georges | |
| KLEIN | | WAGNER | |
| Rémy | | André | |
| LEONHART | Démis | | |
| Christian | | | |